

## Directement de la cuvette à la rivière

**Geneviève Lamothe**

*Monday, July 06, 2009 - 11:57*

**Environnement** - Une expérience réalisée par des étudiants tend à démontrer que des eaux usées se déversent directement dans la rivière du Nord à Sainte-Agathe.

Menée dans le cadre d'une activité de science visant à trouver des moyens d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière du Nord, cette expérience a permis d'observer que certaines eaux usées ne passent pas par l'usine d'épuration à Sainte-Agathe.

En effet, des balles de ping pong ont été envoyées dans différentes toilettes de deux secteurs de Sainte-Agathe. Moins d'une demi-heure plus tard, ces mêmes balles ressortaient par le tuyau du trop-plein Brissette, alors qu'elles auraient normalement dû être interceptées à l'usine d'épuration et ne jamais se rendre à la rivière.

### Une source de pollution

Des niveaux particulièrement élevés de coliforme fécaux ont été détectés lors des récents tests de ces mêmes étudiants de la polyvalente des Monts à la sortie du trop-plein Brissette.

Ces résultats venaient s'ajouter à ceux des quatre dernières années, alors que cet endroit est chaque fois anormalement chargé de coliformes.

Ce tuyau est supposé servir uniquement à déverser les excédents d'eau lors de pluies avec ruissellement, c'est-à-dire de fortes pluies apportant un surplus d'eau à l'usine.

Or, même par temps sec, comme le 23 juin dernier alors que les balles de ping pong étaient lancées, on pouvait remarquer des matières solides suspectes dans l'eau, et une odeur caractéristique de matière fécale émanait du lieu.

### Ordonnances de la Cour Supérieure

À la fin de mois de février dernier, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts avait reçu des ordonnances de la Cour Supérieure du Québec, la priant «de cesser tout déversement à la rivière du Nord d'eaux usées non traitées ne se conformant pas aux conditions d'opération autorisées du régulateur Brissette en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec».

Ainsi que «de prendre toutes les mesures nécessaires pour opérer son usine d'épuration d'eaux usées conformément à l'autorisation reçue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement».

La Ville avait trente jours pour se conformer au jugement, et force est de constater que tout n'est pas réglé puisque des eaux usées continuent à être déversées directement dans la rivière par un tuyau aux abords du chemin Brissette, balles de ping pong à l'appui.

### Un problème qui traîne

Selon le jugement de la Cour, à la suite d'une visite à l'usine le 4 décembre 2007, l'ingénieur Jacques Trottier, de SNC-Lavalin, avait déclaré que l'usine ne captait pas toutes les eaux sanitaires de la Ville par temps sec parce que le régulateur Brissette est trop petit.

Il estimait qu'il faudrait augmenter le débit d'eaux usées acheminées vers l'usine, ce qui exigerait son agrandissement puisqu'elle opérait déjà en surcharge de sa capacité nominale.

Dans ce même jugement, on cite SNC-Lavalin, qui mentionnait que la capacité du régulateur Brissette serait insuffisante et la capacité de traitement de l'usine devrait être doublée.

En se basant sur des coûts de l'ordre de 1 000 \$ à 2 000 \$ par mètre cube par jour de capacité de traitement, l'investissement nécessaire dépasserait 10 M\$. Cette constatation avait lieu en 2007 également.